

DEVENEZ Mécène

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-ET-MARNE

**POSITIONNEZ
VOTRE ENTREPRISE
COMME ACTEUR DU TERRITOIRE**

**CONTRIBUEZ
À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ET ASSOCIEZ VOTRE IMAGE
AU DÉPARTEMENT**

**FÉDÉREZ AUTOUR
D'UN PROJET COMMUN
ET PARTICIPEZ AU RAYONNEMENT
ET À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

**DÉVELOPPEZ VOTRE
ENGAGEMENT SOCIÉTAL
ET FAVORISEZ SES VALEURS**





**JEAN-FRANÇOIS
PARIGI**
Président du Département
de Seine-et-Marne



Le Département de Seine-et-Marne poursuit sa mobilisation pour l'attractivité et le rayonnement de son territoire en inaugurant en 2023 sa politique de mécénat.

Qu'il s'agisse d'œuvrer pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, de participer au déploiement de nos politiques éducatives, de renforcer l'inclusion des personnes porteuses de handicap, ou encore d'accompagner nos événements sportifs et culturels d'envergure, nous proposons aux forces vives du territoire de contribuer, ensemble, à mettre en lumière la Seine-et-Marne et à améliorer le cadre de vie des Seine-et-Marnais.

Chaque projet de mécénat est unique et nous travaillerons de concert pour que votre engagement soit le reflet de l'ancrage territorial et des valeurs de votre entreprise.

Grâce au mécénat, c'est toute la Seine-et-Marne qui bénéficiera de l'alliance durable des acteurs publics et privés, au service de projets d'intérêt général ambitieux, fédérateurs et porteurs de sens.

LE MÉCÉNAT AU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

C'EST :

L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

- › 132 collèges
- › 75 000 collégiens
- › 6 millions de repas servis dans les restaurants
- › 12 médiateurs pour le climat scolaire
- › Parcours collégiens éducatifs
- › Espace numérique de travail

LE SPORT

- › 870 clubs sportifs soutenus
- › Aides au sport de haut niveau
- › Randonnées et sports nature
- › 35 sections sportives scolaires dans les collèges
- › Team77 JOP Paris 2024

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

- › Château de Blandy (69 445 visiteurs)
- › 5 musées départementaux
- › 1 médiathèque départementale avec plus de 300 000 documents accessibles
- › Archives départementales (42 km de documents conservés)
- › Collection Rosa Bonheur

DES GRANDS ÉVÈNEMENTS

- › Les Lumières de Blandy (15 186 visiteurs)
- › La Rando des 3 Châteaux (15 000 participants)
- › Tremplin#77
- › Festival Emmenez-moi (découverte de 15 sites patrimoniaux remarquables)

ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS ET SOUTENEZ :

L'éducation

ATELIER DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT
SCOLAIRE ET LE CYBER-HARCÈLEMENT.

CRÉATION DE SALLES DE CONFIANCE
DANS LES COLLÈGES OÙ LES ÉLÈVES PEUVENT SE
RETROUVER ET ÉCHANGER.

DÉVELOPPEMENT DES UNITÉS EXTERNALISÉES
D'ENSEIGNEMENT EN FAVEUR DE L'INCLUSION.

Le sport

DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE
PROXIMITÉ (PLAN BASKET 3X3).

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ AU SERVICE
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
POUR LEUR DONNER ACCÈS À DES ACTIVITÉS
SPORTIVES ADAPTÉES.

La culture

DÉVELOPPEMENT DES PARCOURS
MUSÉOGRAPHIQUES DANS LES MUSÉES
DÉPARTEMENTAUX.

RENOUVELLEMENT ET MODERNISATION
DES OUTILS DE MÉDIATION CULTURELLE.

DÉVELOPPEMENT DES CDI-MÉDIATHÈQUES
DANS LES COLLÈGES.

Le patrimoine

ACQUISITION OU RESTAURATION D'ŒUVRES
POUR LES COLLECTIONS DÉPARTEMENTALES.

RESTAURATION DU PATRIMOINE SEINE-ET-MARNAIS
ET CRÉATION D'ESPACES AU SEIN DE LA FERME
DE LA CROIX BLANCHE DE BLANDY-LES-TOURS.





LES AVANTAGES liés au mécénat

UN AVANTAGE FISCAL

(art. 238 bis CGI)

**Réduction d'impôt de 60 % du montant de votre don,
dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % de votre chiffre d'affaires.
L'excédent peut être reporté sur les cinq exercices suivants.**

DES CONTREPARTIES OFFERTES

Dans la limite de 25 % du montant de votre don (loi Aillagon n° 2003-709).

VOUS BÉNÉFICIEZ :

- **D'une communication et d'une visibilité auprès d'un large public**
Nom et logo de votre entreprise sur les supports liés au projet
(affiches, flyers, réseaux sociaux, magazine, presse...)
- **De relations publiques de qualité et d'accès privilégiés**
Invitations, visites privées, mise à disposition d'espaces...
- **De remise de matériels**
Publications, goodies, entrées gratuites...
- **Une relation de mécénat durable via le réseau des mécènes**

*Les contreparties seront définies en concertation
avec chaque mécène.*

CONTACT MÉCÉNAT

Christelle ROYER : chargée de mission ressources financières et mécénat
01 64 14 74 58 / 06 45 24 60 08
mecenas@departement77.fr